NOM de	l'association	(sans sigle)	
--------	---------------	--------------	--

7-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

Action prévue duauau

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant	
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		
Prestations de services				
Achats matières et fournitures		74 – Subventions d'exploitation		
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministères(s) sollicité(s)		
61 – Services extérieurs		-		
Locations		- - -		
Entretien et réparation		Région(s):		
Assurance		-		
Documentation		Département(s) :		
62 – Autres services extérieurs		_	+	
Rémunérations intermédiaires et		Intercommunalité(s) : EPCI		
honoraires		intercommunante(s). El el		
Publicité, publication		_		
Déplacements, missions		Commune(s):		
Services bancaires, autres		commune(s).		
convices buriouries, autries				
63 – Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :		
Impôts et taxes sur rémunération		-		
Autres impôts et taxes		Fonds européens		
64 – Charges de personnel		-		
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA - emplois aidés)		
Charges sociales		Autres établissements publics		
Autres charges de personnel		Aides privées		
65 – Autres charges de gestion courante		75 – Autres produits de gestion courante		
66 – Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs		
67 – Charges exceptionnelles		76 – Produits financiers		
		77 - Produits exceptionnels		
68 – Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur		
		amortissements et provisions		
		79 - Transfert de charges		
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS		
	CONTRIE	BUTIONS VOLONTAIRES		
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature		
Secours en nature		Dons en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature		
Personnel bénévole		Bénévolat		
TOTAL		TOTAL		
		· · · · · · · ·		

Budget prévisionnel <u>de l'action</u>

Ce budget doit être établi en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects, et l'ensemble des ressources affectées à l'action.

Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc) :
Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ? Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :
Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :
Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ?
Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :
Fait, le à
Signature